

République Française
Association Foncière de la Commune de Uttwiller

**Séance du Bureau de l'Association Foncière
du 25 novembre 2019**

Ce soir à 19 00 le bureau de l'Association Foncière s'est réuni à la mairie

*Etaient présents à l'ouverture de la réunion, sous la présidence de Monsieur Pierre SEENE,
Edith HAESSIG, Michel HOFF, Frédéric KRIEGER, Roland KOENIG et Jean-Michel WEIL*

Absent excusé : Henri LICKEL

Absent non excusé : /

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du 28 janvier 2019
3. Convention avec la commune
4. Travaux de voirie

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau.

M. Roland KOENIG est désigné pour remplir ces fonctions.

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 28 JANIVIER 2019

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019 est adopté à l'unanimité

3. PRELEVEMENT A LA SOURCE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE

Le Président explique aux membres du Bureau que le prélèvement à la source s'applique à toute indemnité versée. En effet, si une Association Foncière, dont le n° de SIRET est différent et distinct du budget de la collectivité, décide de verser une indemnité à sa secrétaire de mairie, elle doit normalement mettre en place un train de paie et procéder aux déclarations pour le prélèvement à la source. Dans le cas de Mme RIMMELY GROSS, secrétaire de l'Association Foncière d'Uttwiller l'indemnité est versée annuellement.

Aussi afin de simplifier la procédure du PAS, le Président propose d'intégrer cette indemnité dans le train de paie de la commune en une fois, en fin d'année, charge à l'Association Foncière de reverser la somme correspondante à la commune. La dépense correspondante sera imputée au compte 6218 (personnel extérieur au service).

Le Bureau autorise le Président à signer une convention pour le paiement de l'indemnité de secrétaire administrative de l'Association Foncière d'Uttwiller.

4. TRAVAUX DE VOIRIE

Le Président propose de réaliser des travaux d'entretien sur le chemin d'exploitation de la Kupp (vers Hagelberg) et soumet au Bureau les devis réceptionnés pour cette opération.

Après en avoir discuté, le Bureau opte pour le devis des Ets DISS de LANDERSHEIM pour un montant HT de 7 560.00 € et charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Certifié conforme,

Le Président

Pierre SEENE